

La Colombie n'accepte pas que l'extension .amazon soit octroyée à Amazon



Le gouvernement colombien estime que l'attribution de l'extension .amazon au géant de la vente en ligne viole les droits des pays où se trouve l'Amazonie.

Avec Atlantico
Rédaction

La forêt amazonienne a inspiré le nom du géant américain de l'e-commerce, Amazon, qui a demandé de pouvoir utiliser l'extension .amazon sur Internet. L'ICANN, l'organisme américain qui gère le système des adresses internet, a accordé ce droit à l'entreprise, provoquant la colère des pays riverains de la forêt.

Pour la Colombie, cette décision "viole clairement" le droit des pays d'Amazonie, a indiqué le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. La Colombie explique qu'elle "évaluera toutes les options" possibles afin que l'organisme américain "reconsidère sa décision".

La Colombie n'est pas la seule à s'inquiéter de l'usage qu'une entreprise privée aussi puissante qu'Amazon pourrait faire de l'extension internet ".amazon". "En raison de sa relation sémantique indissociable de la forêt d'Amazonie, ce domaine ne devrait être en aucun cas le monopole d'une entreprise", expliquait le ministère des Affaires étrangères brésilien en mars 2019. Mais les huit pays d'Amérique du sud qui contestaient la demande d'Amazon ne sont pas parvenus à accéder à un accord avec Amazon.

L'ICANN assure de son côté qu'Amazon s'est engagée à ne pas se servir de noms de domaine .amazon dans un contexte où il s'agit clairement de l'Amazonie ou encore à laisser aux pays d'Amazonie la jouissance de plusieurs noms de domaine dérivés, "à des fins non commerciales" et pour améliorer la visibilité de cette région menacée.